

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/02/2005 - Convocation du 17/02/2005  
Compte rendu affiché le : 04/03/2005

Président de séance : M. Paul LAFFLY  
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	26

**Présents :** M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. MEYER; Mme BROSSARD; M. CHRETIN; M. GOSSET; Mme MARMONIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme ZUILI; M. FORGET; Mlle MILLET; M. BELLOT; M. BOUREZG

**Absents représentés :** Mlle VEYRIER (pouvoir à Mme GLATARD); M. OLLIVIER (pouvoir à M. RODRIGUEZ); Mme WYMANN (pouvoir à Mme GUERIN); M. MACHURAT (pouvoir à M. BELLOT)

**Absents excusés :** Mme BERRA; M. FERNANDES; Mme LABASOR

**Absents :**

## **Objet : Dénomination des voiries**

Monsieur l'Adjoint délégué indique qu'en raison des programmes immobiliers qui se développent dans le quartier de la Vosne, mais aussi de la proximité du lycée et du gymnase en cours de réalisation, la mise à jour de certaines voiries du quartier paraît indispensable.

Il invite l'assemblée à adopter les modifications de dénomination pour les voies communales suivantes :

- la rue de la Vosne est désormais constituée de la voie tenant rue Pollet et aboutissant avenue Wissel,
- le chemin du Pont des Biches est prolongé jusqu'à la rue de la Vosne

## **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de l'Urbanisme,
- CONSIDERANT les travaux importants de restructuration, de construction, dans ce secteur proche du futur lycée Neuville-Val de Saône,
- DECIDE de modifier la dénomination des voies communales comme suit :
  - la rue de la Vosne constituée de la voie tenant rue Pollet et aboutissant avenue Wissel,
  - le chemin du Pont des Biches est constitué de la voie tenant rue de la Vosne et aboutissant avenue Wissel,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

*Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.*

Pour Extrait Conforme,  
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,  
Le 24 février 2005  
Le Maire,  
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le 18.03.2005  
Publication ou affichage du 18.03.2005  
Paul LAFFLY,  
Maire.